

**/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /**

**Une délégation syrienne reçue à l'AMF qui a exprimé à cette occasion la solidarité des maires de France avec le peuple syrien**

Jacques Pélissard, président de l'AMF, a reçu, le 26 juin 2013 à l'AMF, Ahmad Aziz, chef du Conseil de la ville d'Alep et Yayah Nanah, chef de la Province d'Alep, en visite en France à l'occasion de la signature d'une charte d'amitié entre la ville d'Alep et la ville de Metz. Ahmad Aziz et Yayah Nanah ont pu témoigner durant cet entretien de la grande détresse alimentaire et sanitaire dans laquelle se trouve aujourd'hui la population syrienne, après plus de deux ans de conflits. La dureté de la vie dans les camps a conduit une partie des aleppins déplacés à retrouver leurs logements, malgré les destructions, les combats quotidiens, les bombardements systématiques des bâtiments civils, les graves épidémies qui touchent la ville et la quasi-absence de moyens de subsistance.

Les besoins en produits de première nécessité (alimentaires, en particulier le lait, médicaments...), et en équipements indispensables pour assurer les services de base à la population (ramassage des ordures, traitement et distribution de l'eau) sont considérables.

Le Président de l'AMF a assuré Ahmad Aziz et Yayah Nanah du soutien des élus locaux français au peuple syrien dans les épreuves qu'ils traversent depuis deux ans et de leur mobilisation pour tenter d'améliorer leurs terribles conditions de vie.

L'AMF rappelle aux maires et aux présidents d'intercommunalité qu'ils peuvent apporter leur aide aux populations en contribuant au fonds de concours du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Celui-ci est ouvert à l'attention des collectivités locales pour recueillir leurs contributions à caractère humanitaire, en complément de leurs actions directes et de leur aide aux ONG. Ce fonds peut financer des actions de soutien alimentaire aux familles syriennes et les soins médicaux des victimes de la répression.

[http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC\\_N\\_ID=11442&TYPE\\_ACTU=](http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=11442&TYPE_ACTU=)

Les élus locaux peuvent également soutenir les populations réfugiées dans les pays voisins, en contribuant à un fonds de solidarité en soutien aux collectivités territoriales libanaises, turques et jordaniennes, qui sera très prochainement ouvert par Cités Unies France. Plus d'information sur <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article1743>

Enfin, il rappelle l'importance du soutien politique de la France à la mise en place d'institutions libres dans les territoires syriens, seules capables d'assurer de nouveau les services essentiels à la population sur le long terme dans le respect de toutes les communautés.

**Contacts Presse :**  
Marie-Hélène GALIN  
Tél. 01 44 18 13 59  
[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)

Thomas OBERLE  
Tél. 01 44 18 51 91  
[toberle@amf.asso.fr](mailto:toberle@amf.asso.fr)